



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

BOUCHES-DU-RHÔNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°13-2018-310

PUBLIÉ LE 13 DÉCEMBRE 2018

Sommaire

Préfecture des Bouches-du-Rhone

13-2018-12-13-003 - Arrêté portant délégation de signature à Monsieur Thierry ASSANELLI, Contrôleur Général, Directeur Zonal de la Police aux Frontières de la zone-sud Directeur interdépartemental de la Police aux Frontières de Marseille (3 pages)

Page 3

Préfecture des Bouches-du-Rhone

13-2018-12-13-003

Arrêté portant délégation de signature

à Monsieur Thierry ASSANELLI,

Contrôleur Général,

Directeur Zonal de la Police aux Frontières de la zone-sud

Directeur interdépartemental de la Police aux Frontières de

Marseille



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE

PREFECTURE
SERVICE DE LA COORDINATION INTERMINISTERIELLE
ET DE L'APPUI TERRITORIAL
Mission Coordination Administrative
RAA

Arrêté portant délégation de signature
à **Monsieur Thierry ASSANELLI**,
Contrôleur Général,
Directeur Zonal de la Police aux Frontières de la zone-sud
Directeur interdépartemental de la Police aux Frontières de Marseille

Le Préfet
de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud
Préfet des Bouches-du-Rhône

Vu le Code des transports ;

Vu le Code de l'aviation civile ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes des départements et des régions et notamment son article 34 ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la république ;

Vu le décret n° 2002-24 du 3 janvier 2002 modifié relatif à la police de l'exploitation d'aérodromes et modifiant le code de l'aviation civile ;

Vu le décret n° 2002-1026 du 31 juillet 2002 relatif à certaines mesures de sûreté et de sécurité du transport aérien et modifiant le code de l'aviation civile ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2012-832 du 29 juin 2012 relatif à la sûreté de l'aviation civile ;

Vu le décret n° 2012-1151 du 15 octobre 2012 relatif à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans le département des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret du Président de la République du 22 novembre 2017 portant nomination de Monsieur **Pierre DARTOUT**, en qualité de Préfet de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté ministériel n° 822 du 4 octobre 2012 nommant Monsieur **Thierry ASSANELLI** en qualité de Directeur Zonal de la Police aux Frontières de la zone sud et Directeur interdépartemental de la Police aux Frontières de Marseille ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2018-10-26-006 du 26 octobre 2018 portant organisation de l'intérim des fonctions de Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône, exercé par Monsieur **Serge GOUTEYRON** ;

Sur proposition du Secrétaire Général par intérim du Préfet des Bouches-du-Rhône,

A R R E T E

Article 1

Délégation de signature est donnée à Monsieur **Thierry ASSANELLI**, Contrôleur Général, Directeur Zonal de la Police aux Frontières de la Zone Sud, Directeur Interdépartemental de la Police aux Frontières de Marseille :

Pour l'instruction des dossiers et la délivrance de l'habilitation prévue à l'article L 6342-3 du code des transports (dans les cas où, dans le cadre de l'enquête administrative, les résultats des examens du bulletin n°2 du casier judiciaire et des traitements automatisés de données à caractère personnel gérés par les services de police et de gendarmerie se révèlent négatifs) préalable à la délivrance :

- des titres de circulation aéroportuaires permettant l'accès en zone de sûreté à accès réglementé de l'aérodrome de Marseille Provence ;
- des titres de circulation permettant l'accès au PIV du service de la navigation aérienne Sud-Sud-est à Marseille Provence ;
- des titres de circulation régionaux des personnels du service de la navigation aérienne Sud-Sud-est basés à Marseille Provence ;
- des cartes de membre d'équipage des entreprises de transport aérien basés à Marseille Provence.

Pour la saisine de la commission de sûreté de l'aérodrome de Marseille Provence ou de son délégué permanent.

Article 2

Dans le cadre de ses attributions et compétences visées à l'article 1, délégation de signature est donnée à Monsieur **Thierry ASSANELLI**, Contrôleur Général, Directeur Zonal de la Police aux Frontières de la Zone Sud et Directeur Interdépartemental de la Police aux Frontières de Marseille, à l'effet de définir, par arrêté pris en mon nom, la liste de ses subordonnés habilités à signer les actes à sa place, si il est lui-même absent ou empêché.

Article 3

L'arrêté n° 13-2018-02-19-001 du 19 février 2018 est abrogé.

Article 4

Le Secrétaire Général par intérim de la préfecture des Bouches-du-Rhône et le Directeur Zonal de la Police aux Frontières de la Zone Sud, Directeur Interdépartemental de la Police aux Frontières de Marseille, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le 13 décembre 2018

Le Préfet

signé

Pierre DARTOUT